

Règlement général 2025 : Compétitions AFGOLF

Ce règlement général est valable pour toutes les compétitions organisées par l'AFGOLF.

Celles-ci sont organisées sous la responsabilité de l'AFGOLF et en accord avec les règles de golf telles qu'établies et approuvées par le R&A Rules Limited.

Chaque compétition a également un règlement spécifique.

Le règlement général des compétitions fédérales et la hard card sont d'application pour tout point qui n'est pas couvert par le présent règlement.

1 – Eligibilité des participants

Tout joueur, qu'il soit de nationalité belge ou étrangère, est en droit de participer aux compétitions organisées par l'AFGOLF s'il répond aux critères suivants :

- Être membre d'un club affilié auprès de l'Association Francophone Belge de Golf.
- Être titulaire d'un WHS handicap déterminé dans le règlement spécifique de la compétition.
- Avoir le statut amateur.

Pénalité pour infraction au point I : **Disqualification**

Tous les cas particuliers seront soumis à l'AFGOLF qui pourra autoriser la participation du joueur à la compétition.

2 – Inscriptions, heures de départ et résultats

Les inscriptions, heures de départ et résultats sont disponibles sur notre calendrier interactif via le lien <http://www.afgolf.be/calendrier-interactif/>

- Les inscriptions ouvrent 45 jours avant la compétition.
- Les heures de départ seront disponibles quelques jours avant la compétition.
- Les résultats seront publiés après la compétition.
- Pour certaines compétitions (par équipe, par club), les inscriptions se feront via des formulaires en ligne (Google forms voir le règlement spécifique).

3 – Divers

3.1. Conditions d'entraînement

Bien que le tour d'entraînement soit payant, le participant veillera malgré tout à contacter en temps voulu le secrétariat du club hôte et à organiser avec ce dernier son tour d'entraînement.

3.2. Désinscription

Avant la clôture des inscriptions, la désinscription se fera en ligne via l-golf.

Après la clôture des inscriptions, la désinscription se fera par mail à l'AFGolf (info@afgolf.be).

Le jour-même, il faudra prévenir le club qui accueille la compétition et l'AFGolf.

Lors de la remise des prix, en cas d'absence ou d'empêchement d'un joueur gagnant, ce dernier ne sera pas cité et son prix sera attribué automatiquement au suivant.

3.3. Règlement d'ordre intérieur

Le participant veillera à respecter le règlement d'ordre intérieur en vigueur dans le club hôte (par ex. port du jeans, soft spikes, ...).

3.4. Droit à l'image

Toutes les personnes qui participent aux compétitions de l'AFGolf acceptent que leur image soit utilisée dans le cadre de la promotion des activités de l'AFGolf (photos, vidéos...).

Toute personne qui participe aux compétitions, activités et événements de l'AFGolf autorise expressément l'AFGolf à utiliser, reproduire et diffuser leur image (photos, vidéos,...) dans le cadre de la promotion des activités de l'AFGolf sur :

- le site internet et les réseaux sociaux de l'AFGolf
- tous les supports imprimés (affiches, brochures, programmes,...)
- les communiqués de presse et les publications officielles

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour une durée de 3 à dater de la date de la compétition et pour une exploitation dans le monde entier.

La personne peut, à tout moment, retirer son consentement en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : com@afgolf.be. Ce retrait n'affectera pas les utilisations réalisées antérieurement à la réception de la demande.

3.5. Détenteur d'une carte C

Les joueurs détenteurs d'une carte C doivent également s'acquitter d'un greenfee de 20€ (pour 9 trous) et 30€ (pour 18 trous) selon la directive de la FRBG. Les montants de greenfee sont à verser au moment du paiement de la participation.

Les joueurs Juniors détenteurs d'une carte C doivent également s'acquitter d'un greenfee de 10€ (pour 9 trous) et 15€ (pour 18 trous), selon la directive de la FRBG. Les montants de greenfee sont à verser au moment du paiement de la participation.

3.6. Table de prix

La valeur totale des prix attribués à un même participant n'excédera en aucun cas le montant (850€) imposé par la règle du Statut d'Amateur.

3.7. Utilisation des golf cars

L'utilisation de voitures doit être demandée à l'avance.

Pour toute utilisation de golf car, le joueur est tenu de présenter un certificat médical valide auprès du Comité du Tournoi, le jour de la compétition.

La réservation et le paiement des golf cars sont faits directement par les joueurs auprès du club, sous réserve des disponibilités.

A défaut de la présentation d'un certificat médical valable au Comité du Tournoi lors de la prise des cartes de score, le joueur ne pourra pas disposer d'une voiturette pour la compétition du jour.

L'usage des voitures est exclusivement réservé à celui qui dispose d'un certificat médical. En aucun cas, le partenaire ne peut la partager ni y déposer son sac de golf.

L'usage des golf cars est exceptionnellement autorisé pour les participants aux compétitions Seniors et Ladies de l'AFGolf sans certificat médical valide sur les terrains suivants : Golf de Liège-Gomzé, Golf Business & Country Henri-Chapelle, Five Nations Golf Club (terrains de Méan et de Durbuy) et Golf de Rougemont.

4 – Réclamation

Toute réclamation se rapportant à l'application du présent règlement doit être déposée le jour même, par écrit et sans délai (max 30 minutes), après le retour du flight concerné auprès du comité du Championnat.

L'AFGolf se réserve le droit d'entendre le jour même des faits les joueurs concernés ou de les convoquer ultérieurement aux fins de les entendre.

5 – Comité du championnat

Le Comité du Championnat siégera au secrétariat du club hôte pendant la durée de la compétition.

Le comité est composé :

- D'un membre du secrétariat du club qui accueille la compétition.
- Du président ou d'un membre des Groupes de Travail de l'AFGolf ou d'un membre du personnel de l'AFGolf désignés par lui, présents à la compétition qui agiront en tant que directeurs de tournoi.
- D'un arbitre fédéral si nécessaire.